

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

ANNÉE 1950

---

Service des Commissions.

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**Mercredi 26 avril 1950.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le Président a rendu compte à ses collègues des décisions adoptées à la Haye le 1<sup>er</sup> avril par le Comité de Défense de l'Atlantique Nord et à Bruxelles le 17 avril par le Conseil Consultatif des Cinq. Il a fait part à la Commission de l'ordre du jour qui lui a été annoncé par M. Robert Schuman en vue de la réunion des trois ministres français, britannique et américain le 11 mai, à Londres. Il a ensuite évoqué les initiatives diplomatiques concomittantes prises par le Gouvernement soviétique en ce qui concerne l'incident de la Baltique, le statut de Trieste et la révision de la Convention de Montreux.

Les renseignements recueillis à Prague et à Varsovie confirment que la situation des Français résidant dans les pays de l'Europe

orientale et centrale ne cesse de s'aggraver ; ceux-ci sont exposés à être molestés en dépit des représentations diplomatiques faites par nos agents. La commission a exprimé le désir que le Gouvernement, d'accord avec les Alliés, élève une protestation énergique contre de tels errements, contraires au droit des gens.

Le Président a rendu compte des nouvelles propositions faites par les Etats-Unis et transmises par le Haut-Commissaire Mac Cloy au sujet de la loi 75 concernant le statut de la Ruhr ; un débat contradictoire s'est ouvert sur cette question, auquel ont pris part MM. Georges Pernot, Michel Debré, Marius Moutet, Brizard et Réveillaud. Sur la proposition de M. Marcel Plaisant, la commission a tenu à confirmer son opposition, déjà manifestée, au paragraphe 2 du préambule de l'ordonnance 75 sur la dévolution de propriété des industries de la Ruhr. Elle a déploré que le fonctionnement de l'Autorité internationale de la Ruhr n'ait pas répondu à son dessein primitif concernant la gestion, la distribution et la répartition des richesses de la Ruhr ; elle a enfin estimé qu'aucune mesure ne pourrait être acceptée au sujet du régime de la Ruhr sans que soit conférée à l'autorité internationale toute l'efficacité qui dérive de son statut, accepté par l'Allemagne fédérale.

Le Président a donné une analyse des conventions conclues le 3 mars 1950 entre la France et la Sarre et singulièrement de la convention générale fixant le statut politique du bassin. M. Michel Debré a été choisi comme rapporteur officieux, chargé d'informer la Commission sur la portée des conventions franco-sarroises.

## AGRICULTURE

**Mercredi 26 avril 1950.** — *Présidence de M. Dulin, président.* — Réunie en commun avec la commission du ravitaillement et des boissons, la Commission a entendu M. Rabot, chef du service des relations extérieures au Ministère de l'Agriculture, sur le protocole additionnel au Traité d'Union douanière franco-italienne signé à Rome le 7 mars 1950.

Après avoir rappelé l'historique de l'Union douanière franco-italienne, M. Rabot a analysé les dispositions essentielles du protocole du 7 mars et leur incidence sur la production agricole française.

Cet accord prévoit, notamment :

1°) la suppression totale des restrictions quantitatives aux échanges franco-italiens sous réserve d'exceptions justifiées, cette mesure devant entrer en application dans l'année qui suivra la mise en vigueur du tarif douanier italien ;

2°) l'élargissement des contingents existants pour les produits ne faisant pas l'objet de libération totale ;

3°) l'établissement d'un tarif douanier commun aux deux pays.

M. Rabot a, en outre, précisé que la situation de chacune des catégories de produits agricoles serait étudiée en accord avec les professionnels.

Il a, ensuite, répondu aux questions que lui ont posées MM. Péridier, de Félice, Lemaire et Dulin.

Après le départ de M. Rabot, les commissaires ont procédé à un échange de vues sur les suites qu'il convenait de donner à cette audition.

M. Dulin a été chargé de poser une question orale avec débat sur les conditions d'application du protocole et les mesures qu'envisage le Gouvernement en vue de pallier ses répercussions sur l'économie agricole française.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS.

**Mercredi 26 avril 1950.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — L'examen de la proposition de résolution (n° 807, année 1949) de M. Michel Debré, tendant à inviter le Gouvernement à supprimer l'examen du baccalauréat, a été poursuivi.

La commission ayant, au cours d'une précédente séance, entendu les arguments de M. Debré, M. Pujol a répondu à ce dernier en exposant à son tour les raisons qui militent en faveur du maintien de cet examen.

Au cours d'un débat général, MM. Debré et Pujol ont convenu qu'ils étaient d'accord sur la décadence du baccalauréat, mais en opposition quant au remède à y apporter. Au terme de la discus-

sion, la commission a prié les deux orateurs de bien vouloir essayer de rechercher un texte transactionnel.

La commission a ensuite décidé de demander le renvoi pour avis de la proposition de loi (n° 241, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à étendre le bénéfice de la Sécurité Sociale aux étudiants atteints d'une affection de longue maladie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949, renvoyée pour le fond à la Commission du travail et de la sécurité sociale.

Elle a désigné M. Héline comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 240, année 1950) de M. Bordeneuve tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation actuelle des professeurs agrégés de l'ancien cadre normal, tant sur le plan des indices hiérarchiques que sur celui de l'ancienneté.

Le Président a enfin donné connaissance d'un nombreux courrier adressé à la Commission au sujet des propositions de la commission des économies, visant le budget de l'Education nationale. La commission a décidé de s'informer auprès des Ministres intéressés et d'entendre également à ce sujet une délégation de la Fédération de l'Education nationale.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 26 avril 1950.** — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — La commission a approuvé le rapport de M. Le Basser favorable à l'adoption du projet de loi (n° 170, année 1950) prévoyant la création d'un conseil supérieur de l'entr'aide sociale.

Elle a, ensuite, abordé l'examen du projet de loi (n° 171, année 1950) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux établissements privés recevant des mineurs atteints de déficiences physiques ou psychiques, de troubles de caractère ou de comportement, délinquants ou en danger.

M. Molle, rapporteur, a exposé l'économie générale du projet et rappelé la nombreuse législation qui régit cette matière. Il s'est demandé, en conclusion, si une loi nouvelle était bien nécessaire et s'il n'était pas préférable, en conservant la législation actuelle, de tenter d'assurer un contrôle plus efficace des établissements en cause. Après un échange de vues, la Commission a

confié à son Président et à son rapporteur le soin de demander l'avis des services de la population du Ministère de la Santé Publique.

La Commission a désigné :

M. Reveillaud comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 211, année 1950) de M. Méric tendant à inviter le Gouvernement à autoriser le cumul de la carte sociale des économiquement faibles et de la pension attribuée aux grands infirmes ;

M<sup>me</sup> Cardot comme rapporteur du projet de loi (n° 237, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, portant modification de l'article premier de l'acte dit loi du 2 septembre 1941 sur la protection de la naissance et constatation de la nullité de l'acte dit loi du 18 décembre 1941.

## FINANCES

**Mercredi 26 avril 1950.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a abordé l'examen du projet de loi (n° 214, année 1950) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (Réparation des dommages de guerre), dont elle a confié le rapport à M. J.-M. Grenier. Elle a toutefois chargé M. Pellenc du rapport des crédits afférents à la reconstitution de la S. N. C. F. et M. Courrière du rapport des crédits afférents à la reconstruction de la flotte de commerce.

Après avoir entendu les observations de M. J. M. Grenier qui a insisté tout particulièrement sur la nécessité qu'il y a, à son avis, d'augmenter les crédits destinés à l'indemnisation des dommages mobiliers, la Commission a entendu un exposé de M. Pellenc sur les crédits destinés à la reconstitution de la S. N. C. F. Elle a décidé de ne se prononcer sur les propositions de réductions présentées par M. Pellenc qu'après avoir entendu le Ministre des travaux publics.

*Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'examen des articles du projet de loi. Elle a réservé les articles premier, 8 et 10 sur lesquels elle a manifesté*

le désir d'obtenir du Gouvernement des explications détaillées. Les autres articles ont été adoptés sans modification sur la proposition du rapporteur.

**Jeudi 27 avril 1950.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La Commission a entendu M. Chastellain, Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, sur le projet de loi relatif aux dépenses d'investissement (réparation des dommages de guerre). Le Président a exposé les difficultés rencontrées par elle la veille, à propos des crédits relatifs à la S. N. C. F. et à la flotte de commerce. Il a précisé que la Commission n'entendait pas, par des réductions de crédits, créer des difficultés économiques et sociales mais qu'elle cherchait au contraire à obtenir les renseignements qui lui permettront de prendre des décisions sages.

M. Saller a ensuite demandé au Ministre d'indiquer l'état actuel d'avancement de la reconstitution de la flotte de commerce. M. Courrière lui a demandé des précisions sur la remise en état des navires affrétés et a attiré son attention sur le fait que des commandes de navires sont passées à l'étranger, alors qu'on licencie du personnel dans les arsenaux français.

Le Ministre a tout d'abord déclaré qu'il était partisan d'une politique hardie de constructions navales et a fait valoir l'importance de la flotte au point de vue financier et commercial.

Il a précisé qu'il restait à mettre en chantier 184.000 tonnes de navires pour la réparation des dommages de guerre.

En ce qui concerne les commandes à l'étranger, il a assuré la commission qu'elles étaient réduites au minimum et le Gouvernement s'efforce de les supprimer complètement.

Il a insisté sur le fait qu'un nouvel abattement sur les crédits créerait des difficultés importantes du point de vue social.

Il a exposé ensuite les perspectives d'avenir de la construction de navires et a expliqué que pour réduire les prix de revient français il faut que les chantiers fonctionnent à plein emploi et aient une charge de travail portant sur une assez longue période.

M. Pellenc a attiré l'attention du Ministre sur la nécessité d'équiper d'une façon moderne les ports et d'utiliser à plein les installations existantes. Il a souligné également l'intérêt qu'il y aurait à élaborer un programme de constructions de longue haleine pour l'époque où la reconstruction sera achevée.

Le Ministre lui a répondu qu'il avait l'intention de soumettre au Gouvernement un programme de constructions de navires portant sur plusieurs années.

Il a ensuite fourni quelques renseignements sur les crédits demandés au titre de la reconstitution de la S. N. C. F.

Après son départ, la commission a décidé, sur une intervention de M. de Montalembert, de disjoindre le dernier paragraphe de l'article 9. Elle a adopté à mains levées, par 15 voix contre 10, un amendement de M. Pellenc tendant à bloquer un crédit de 6 milliards destiné à la S. N. C. F. et à autoriser le Gouvernement à transférer ce crédit au chapitre 8.500 du budget des finances : « Versement à la Caisse autonome de Reconstruction ». Sur la proposition de MM. Courrière et Pellenc, elle a décidé d'effectuer un abatement indicatif de un million sur les crédits destinés à la reconstitution de la flotte en vue :

1° d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de procéder à l'élaboration pour les années à venir d'un programme de travaux relatifs à la Marine nationale (Marine militaire et Marine marchande) et de prendre dès maintenant les dispositions nécessaires pour qu'un plan d'organisation et de rationalisation des chantiers de constructions navales soit élaboré pour ajuster leur potentiel de production aux besoins, tels qu'ils résulteront de ce programme ;

2° de recueillir les explications du Gouvernement sur les licenciements qui s'effectuent à l'heure actuelle dans les arsenaux.

La commission a entendu ensuite les observations du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme qui a précisé, d'une part, les conditions de financement de l'allocation d'attente aux sinistrés et a présenté, d'autre part, un tableau très détaillé de la question des I. S. A. I. (immeubles sans affectation individuelle).

Après son départ, la Commission a adopté sans modification l'article 10. L'ensemble du projet de loi, mis aux voix, a été adopté, à mains levées, par 11 voix et 7 abstentions.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 26 avril 1950.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La Commission a entendu le compte-rendu par M. Dronne de la tournée d'information qu'il a faite, en septembre dernier, à Madagascar. M. Dronne a insisté sur le fait que si la paix est presque totalement revenue dans la Grande-Ile, il n'en demeure pas moins de graves appréhensions pour l'avenir.

Ces inquiétudes tiennent, en premier lieu, à l'activité de la propagande communiste, mais aussi au malaise économique qu'entraîne une hausse constante des prix.

M. Dronne a ensuite évoqué différents problèmes, tels que celui des voies de communication, en soulignant que si les ports sont en nombre suffisant, leur équipement ne permet pas leur bonne utilisation; de même, en ce qui concerne les lignes ferroviaires et le réseau routier. Par contre, le réseau aérien est dense et très fréquenté, soit dans les relations avec la Métropole, soit à l'intérieur de la Grande Ile.

Le problème de l'enseignement est également important : des écoles officielles et de missions fonctionnent, mais en nombre insuffisant et ne s'adressent guère qu'aux populations des Hauts-Plateaux ; enfin, presque tout reste à faire pour l'enseignement technique.

En ce qui concerne l'administration locale, M. Dronne a relevé les inconvénients d'une administration trop directe, exigeant de trop nombreux fonctionnaires et, par suite, des charges budgétaires trop lourdes.

En terminant, il a signalé l'existence d'un « Plan » qui, selon lui, est plutôt un « catalogue » des projets à réaliser et dont la révision est urgente en l'adaptant aux possibilités économiques de l'heure.

La Commission a, ensuite, poursuivi son étude sur le marché du café. M. Grassard, à qui M. Lagarrosse avait transmis les fonctions de rapporteur de la proposition de résolution (n° 83, année 1950), a donné lecture de son rapport et de ses conclusions tendant à inviter le Gouvernement :

1° à préciser l'état des stocks de café au 15 janvier 1950 ;

2° à répartir les bénéfices entre les territoires, après règlement des litiges existant avec les producteurs des Territoires d'Outre-Mer ;

3° à contingenter les achats étrangers ;

4° à supprimer la réglementation en vigueur ;

5° à rétablir le marché à terme  
ont été adoptées par la majorité de la Commission.

Enfin, M. Cozzano a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 200, année 1950), tendant à valider les actes réglementaires régulièrement promulgués par le Gouvernement provisoire de la République de Cochinchine, ultérieurement dénommé gouvernement du Sud Viet-Nam.

## INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 27 avril 1950.** — *Présidence de M. André Cornu, président.* — La Commission a adopté les conclusions du rapport de M. Rogier tendant à l'adoption sans modification du projet de loi (n° 198, année 1950), relatif à la composition de la Justice de paix de Colomb-Béchar.

Le rapport de M. Zussy sur le projet de loi (n° 199, année 1950), portant attribution d'un édifice culturel au Directoire d'Alsace et de Lorraine de l'Eglise évangélique de la Confession d'Augsbourg, a été également approuvé dans le texte de l'Assemblée Nationale.

M. Léo Hamon a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 244, année 1950), modifiant l'ordonnance n° 45-2399 du 18 octobre 1945, relative aux frais de mission et aux indemnités de fonctions des maires et adjoints, modifiés en dernier lieu par la loi n° 48-1526 du 29 septembre 1948.

La Commission a, enfin, désigné M. Jules Valle comme candidat au poste de membre du Comité directeur du Fonds de Progrès social de l'Algérie.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 27 avril 1950.** — *Présidence de M. Delfortrie, président.*  
— La Commission a décidé de demander à être saisie pour avis du projet de loi (n° 214, année 1950), relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (réparation des dommages de guerre). M. Armengaud a été désigné comme rapporteur pour avis dudit projet.

La Commission a renvoyé à sa prochaine réunion l'examen de l'ordre du jour qui comportait, notamment, la suite de l'étude du projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement (prêts et garanties).

## RAVITAILLEMENT ET BOISSONS

**Mercredi 26 avril 1950.** — *Présidence de M. Dulin, président de la Commission de l'Agriculture, assisté de M. Brousse, président.* — Au cours d'une réunion commune avec la Commission de l'Agriculture, la Commission a entendu M. Rabot, chef du service des relations extérieures au Ministère de l'Agriculture, sur le Protocole additionnel au Traité d'Union douanière franco-italienne, signé à Rome le 7 mars 1950.

(*Voy. : supra, à la rubrique « Agriculture ».*)

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Jeudi 27 avril 1950.** — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — Le projet de loi (n° 214, année 1950), relatif au développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (réparation des dommages de guerre) a donné lieu à un échange de vues.

Le Président a souligné que le Conseil de la République se devait de trouver, dans le cadre des crédits ouverts au titre de la reconstruction, 1.500 millions nécessaires pour l'application de la loi n° 50-338 du 18 mars 1950 qui a majoré les allocations

d'attente. Puis, il a fait adopter par la Commission un amendement à l'article 11 du projet, afin de permettre aux associations syndicales et sociétés coopératives de reconstruction de procéder à l'achat de créances de dommages de guerre, ceci indépendamment du bien auquel ces créances s'attachent.

La commission a ensuite, procédé à l'audition de M. Claudius Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, qui a rappelé les caractéristiques du budget à l'étude, dont les limites sont très étroites.

Le Ministre a tout particulièrement insisté auprès de la commission pour qu'elle revienne sur la décision prise par l'Assemblée Nationale de porter de 12 à 18 milliards le crédit affecté pour 1950 au paiement des indemnités mobilières. Il a indiqué que le chiffre de 15 milliards lui paraissait être le maximum qu'il soit possible d'inscrire à ce chapitre. Puis, il a répondu aux questions qui lui ont été posées.

Après son départ, la Commission a décidé, par 11 voix contre 6, de se rallier au chiffre de 15 milliards.

M. Pouget a été désigné comme rapporteur pour avis du projet de loi.

Enfin, M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre a été désignée, en remplacement de M. Lemaitre, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 191, année 1950) de M. Brizard, tendant à réserver à la reconstruction et à la construction une beaucoup plus large part des fonds provenant de l'aide Marshall.